

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, mardi 3 mai 2022

Les étudiants de l'université de Caen ont voté : un espace de restauration en libre accès, un autre de repos et une distribution de protections hygiéniques durables verront bientôt le jour dans l'université.

L'université de Caen Normandie a lancé en février dernier un dispositif de budget participatif à destination de ses étudiants par lequel ils ont pu faire des propositions et voter pour les projets qui amélioreraient le mieux leur quotidien.



Mai 2022 – L'université de Caen Normandie a lancé en février dernier un dispositif de budget participatif à destination de ses étudiants afin d'améliorer leur qualité de vie sur ses campus et les rendre acteurs de leur vie de campus. Ce processus vise à laisser les étudiants faire directement leurs propositions puis à voter ensuite pour les projets qu'ils jugent les plus pertinents. 31 projets ont ainsi été proposés par les étudiants sur des sujets aussi variés que la mobilité, la lutte contre la précarité étudiante ou encore le bien-être et le développement. Les étudiants ont ensuite voté pour décider quels projets verraient le jour et obtiendraient un financement de maximum 10 000€, s'impliquant de ce fait pleinement dans les actions menées par l'université et dans la vie de l'établissement. Ce dispositif est financé par la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

3 projets ont ainsi été sélectionnés et verront le jour dans les prochains mois : un espace de restauration en libre accès, un espace de repos et une distribution de protections hygiéniques durables à l'université.

« Le budget participatif est une première étape pour la construction d'une université plus citoyenne, donnant le pouvoir d'agir à toutes les étudiantes et tous les étudiants de l'université », analyse **Théo Lesénéchal, étudiant en droit et vice-président de l'université.**

« Alors que les élections présidentielles étaient en cours et que les jeunes tendaient à s'abstenir de plus en plus et à privilégier d'autres types d'engagement, nous souhaitons œuvrer davantage pour accompagner le développement d'une nouvelle forme de citoyenneté » explique **Hélène Bouraïma-Lelong, vice-présidente de l'université en charge de la Vie étudiante.**

31 propositions formulées par les étudiants

Les étudiants ont pu, tout au long du mois de février, formuler 31 propositions pour améliorer la vie des campus. Plus de 200 soutiens ont été apportés à ces différentes propositions qui touchaient des sujets divers : mobilité, lutte contre la précarité étudiante, bien-être, développement durable...

11 propositions soumises au vote des étudiants

Durant le mois de mars, une commission dédiée ainsi que les services de l'établissement ont pu évaluer l'éligibilité et la faisabilité des propositions formulées par les étudiants. Une limite de 10 000€ maximum était notamment fixée, soit 1 tiers du budget participatif, afin de pouvoir financer au moins 3 projets différents. L'université a également été attentive à la possibilité de dupliquer les actions soumises au vote sur plusieurs campus. Ce sont finalement 11 propositions qui ont été soumises au suffrage des étudiants à la fin du mois de mars.

3 projets lauréats

A l'issue de deux semaines de vote, 1 115 étudiants se sont exprimés en faveur de 3 projets parmi les 11 soumis au vote, projets qui seront réalisés sous un an :

- un espace de restauration en libre accès, pour que les étudiants puissent faire réchauffer leur nourriture et s'installer en dehors des restaurants universitaires ou des cafétérias ;
- un espace de repos et de sieste, afin que les étudiants pouvant avoir des problèmes de sommeil puissent faire une pause ;
- une distribution de protections hygiéniques durables, afin de lutter contre la précarité menstruelle des étudiantes en alliant une responsabilité environnementale.

Un financement issu de la Contribution vie étudiante et de campus

Une limite de 10 000€ par projet a été fixée, afin de pouvoir financer un minimum de 3 projets. Ce nouveau dispositif est financé par la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC), une taxe d'un montant de 92€ réglée par les étudiants en formation initiale lors de leur inscription et dont les deux tiers reviennent à l'université.

Cette contribution a notamment déjà permis l'installation de plusieurs centaines de bancs équipés de prises électriques sur les campus, la mise en place d'une gratuité pour certaines activités sportives, ou encore la réhabilitation du complexe sportif du campus 1.